



# Master Droit privé et sciences criminelles

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé et sciences criminelles. 2014, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02040396

**HAL Id: hceres-02040396**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040396>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit privé et sciences criminelles

de l'Université Lille 2 – Droit et santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Etablissement déposant : Université Lille 2 – Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé et sciences criminelles

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008078

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée sur le site de l'Université Lille 2

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master *Droit privé et sciences criminelles* est une formation généraliste permettant aux étudiants d'accéder tout particulièrement aux professions judiciaires (avocats, magistrats, greffiers) et aux professions juridiques réglementées (notaire, huissier).

La première année est commune à l'ensemble des étudiants de la mention. Mais les étudiants peuvent d'ores et déjà, dans le cadre d'enseignements optionnels, procéder à une première spécialisation en vue d'une intégration en master 2 dans une des spécialités proposées par la mention. Les enseignements s'articulent autour de cours magistraux et de travaux dirigés.

La seconde année se subdivise en quatre spécialités : la spécialité *Droit privé fondamental et sciences criminelles*, la spécialité *Droit notarial*, la spécialité *Etudes pénales et criminelles*, et la spécialité *Etudes judiciaires et processuelles*. Seule la première de ces quatre spécialités est une spécialité recherche et donne lieu à l'établissement obligatoire d'un mémoire de recherche. Les trois spécialités professionnelles proposent un tronc commun d'enseignement et sont sanctionnées par un stage dont la durée varie selon les spécialités et par un rapport de stage (à l'exception de la spécialité notariale).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit privé et sciences criminelles* entend favoriser l'acquisition de connaissances théoriques et pratiques qui soient rapidement mobilisables. A cet effet, la formation conduite en deux années permet dans un premier temps de maîtriser les fondamentaux de droit privé et sciences criminelles et dans un second temps d'acquérir les connaissances générales de la spécialité choisie, de même que les techniques et pratiques spécifiques à la discipline. C'est le seul diplôme de ce genre dans l'environnement régional, ce qui rend sa légitimité indiscutable. La spécialisation progressive sur laquelle il repose est de surcroît tout à fait opportune. Les domaines juridiques que les spécialités entendent couvrir apparaissent bien identifiés et correctement délimités.

En première année de master les cours sont en partie mutualisés avec les autres mentions juridiques de l'université. Le volume horaire est satisfaisant et les modes d'évaluation des étudiants assez classiques (contrôle continu ; examen terminal). Néanmoins le mode de compensation des unités n'est pas explicité dans le dossier.

En deuxième année de master, la spécialité *Droit privé fondamental et sciences criminelles* relève d'un régime particulier. L'ensemble des cours est regroupé au premier semestre et le second est consacré à l'établissement d'un mémoire de recherche. L'année universitaire semble à cet égard quelque peu déséquilibrée. Les trois autres spécialités sont à orientation professionnelle. Il est fait état d'un tronc commun d'enseignement qui n'apparaît pas clairement à la lecture des maquettes des différentes spécialités. La lisibilité de l'offre mériterait d'être renforcée.

L'acquisition de compétences transversales est favorisée en première année de master qu'il s'agisse du sport, des langues (les étudiants ont la possibilité d'opter pour une seconde langue) ou de la culture générale. De plus les étudiants bénéficient d'un PPE (projet personnalisé de l'étudiant) pour les aider à préparer et finaliser leur projet professionnel. En seconde année de master, en revanche l'acquisition de compétences transversales est par trop délaissée.

Le master est adossé au laboratoire « droit et perspective du droit » ; les spécialités sont en corrélation avec les axes de recherche du centre. Dès le master 1, les étudiants ont la faculté d'opter pour un mémoire de recherche en lieu et place de certains oraux. En master 2 le mémoire serait obligatoire dans les quatre spécialités. Néanmoins, la lecture des maquettes des spécialités professionnelles qui ont été fournies ne fait pas apparaître ce mémoire. A nouveau le manque de cohérence dans le dossier est regrettable et nuit à la lisibilité de la mention. Il est fait état de certaines manifestations scientifiques auxquelles les étudiants participent activement. Fait défaut néanmoins à l'heure actuelle un enseignement spécifique à l'initiation à la recherche.

Dès le master 1 les stages sont encouragés. Mais ils ne sont obligatoires que dans les spécialités à orientation professionnelle. A cet effet, les étudiants bénéficient d'un appui logistique au niveau de l'université. Le tissu économique régional a été relativement bien exploité pour nouer des partenariats avec des structures en lien avec les spécialités (euro métropole ; Lille métropole ; les principaux ordres professionnels). De même, des liens ont été établis avec l'école préparatoire à l'ENM située à Douai. Dans les spécialités à orientation professionnelle, l'absence de contrats de professionnalisation est regrettable.

Dans l'ensemble, la mention souffre de la faiblesse des échanges internationaux alors même que sa situation géographique devrait la conduire à se tourner vers l'étranger. Seul un partenariat avec l'Université catholique de Louvain semble exister dont l'objet est pour l'heure limité au doctorat.

De manière plus générale, le dossier n'a pas été préparé avec suffisamment de soin, tant et si bien que l'attractivité du diplôme n'est pas toujours bien démontrée (en dehors de la spécialité *Droit notarial*), faute de chiffre à l'appui. Les modalités de recrutement des étudiants ne sont jamais précisées. Les enquêtes réalisées pour le suivi des diplômés sont peu exploitables. C'est aussi le pilotage de la mention qui laisse à désirer : il semble n'y avoir, pour l'heure, aucun conseil de perfectionnement au niveau des spécialités.

- Points forts :

- Bon positionnement local et régional du diplôme.
- Professionnalisation progressive de la mention.
- Complémentarité des spécialités.



- Points faibles :
  - Faible qualité du dossier.
  - Faiblesse de l'ouverture à l'international.
  - Insertion professionnelle à l'issue du diplôme non établie.
  - Pilotage très insuffisant.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait souhaitable à l'avenir de renforcer l'ouverture à l'international de même que l'enseignement à la recherche. Le choix qui a été fait de préparer aux professions judiciaires et juridiques réglementées doit être salué. Au regard des informations contenues dans le dossier il apparaît qu'une attention toute particulière doit être apportée à la lisibilité de la maquette et à la cohérence entre les informations annoncées au stade de la mention et celles développées au niveau des spécialités. Le pilotage devrait être renforcé.



# Evaluation par spécialité

## Droit privé fondamental et sciences criminelles

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé fondamental et sciences criminelles* est à orientation recherche et entend former les étudiants à la recherche fondamentale et appliquée en droit privé et en sciences criminelles. Le premier semestre est consacré à l'initiation à la recherche et à l'enseignement des fondamentaux en droit privé. Le second semestre est exclusivement consacré à la rédaction d'un mémoire.

De par son orientation recherche, ce diplôme s'adresse tout particulièrement aux étudiants qui se destinent au doctorat. Toutefois, la formation s'adresse également aux étudiants qui entendent préparer le concours de la magistrature ou l'examen du CRFPA.

- Appréciation :

La spécialité recherche en *Droit privé fondamental et sciences criminelles* est la seule en son genre au niveau régional. A ce titre la spécialité est tout à fait opportune. Pour autant les enseignements sont présentés de manière trop éclatée. La maquette manque de lisibilité. De surcroît, fait défaut tout enseignement propre à l'initiation à la recherche. L'enseignement est peut-être un peu trop théorique. Cela peut certes se justifier dans la mesure où il s'agit d'une spécialité à orientation recherche. Pour autant, dans la mesure où seulement 30 % des étudiants se destinent au doctorat (sans que soit précisé le taux de soutenance), il serait sans doute opportun de placer les enseignements dans une perspective plus professionnalisante (le stage qui est facultatif n'est pas suffisant).

L'adossement au laboratoire « droits et perspective du droit » a déjà porté ses fruits (journée annuelle d'étude). Il faut poursuivre à l'avenir dans cette voie et favoriser les échanges entre le centre de recherche et les étudiants.

C'est la seule spécialité au sein de la mention à offrir une ouverture à l'international grâce aux liens noués avec l'Université catholique de Louvain. Ces liens mériteraient d'être renforcés à l'avenir. La présence d'enseignants-chercheurs étrangers est un des atouts de la formation.

Les effectifs sont un peu faibles (15 en 2008, 11 en 2012). L'attractivité du diplôme doit être développée.

De manière générale, le dossier a été rempli de manière beaucoup trop imprécise. Les données chiffrées sont nettement insuffisantes et beaucoup de questions demeurent non renseignées (suivi des diplômés, modalité de recrutement et d'évaluation, notamment).

- Points forts :

- Faciliter l'accès au doctorat.
- Adossement au laboratoire de recherche instauré et effectif.
- Liens noués avec l'Université de Louvain (Belgique).



- Points faibles :
  - Découpage des enseignements à repenser.
  - Professionnalisation des enseignements un peu délaissée.
  - Effectifs un peu faibles.
  - Dossier mal renseigné sur le suivi des étudiants et l'insertion professionnelle.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Le manque d'attention porté à l'établissement du dossier donne l'image d'un diplôme quelque peu délaissé. Il conviendrait d'améliorer le suivi de l'insertion professionnelle. Il faut poursuivre l'ouverture à l'international et repenser la maquette de manière à répondre aux attentes des étudiants se destinant aux professions judiciaires et préparant à cet effet les concours.





## Etudes judiciaires et processuelles

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Etudes judiciaires et processuelles* est une spécialité à orientation professionnelle. L'enseignement porte sur la procédure dans toute ses dimensions et concerne plus spécifiquement les étudiants qui se destinent à une carrière judiciaire ou en lien avec le contentieux. L'année est divisée en deux semestres. Seul le premier semestre est divisé en unités, à l'inverse du second. Les étudiants doivent faire un stage d'une durée minimale de trois mois qui donne lieu à un rapport soutenu en septembre.

- Appréciation :

La spécialité *Etudes judiciaires et processuelles* entend donner aux étudiants des compétences transversales en procédure. En ce sens elle se distingue nettement de la spécialité *Etudes pénales et criminelles*. Néanmoins, la place centrale réservée à la procédure pénale doit être repensée pour que les deux diplômes soient bien distingués. L'adossement aux milieux socio-professionnels n'est pas suffisamment mis en valeur dans le dossier. L'acquisition de compétences professionnalisantes tient à la présence de professionnels au sein de l'équipe pédagogique et à la réalisation d'un stage. Cette dimension mériterait à l'avenir d'être renforcée (formation continue ; contrat de professionnalisation). De même en va-t-il pour l'initiation à la recherche qui pour l'heure semble délaissée. Enfin, l'ouverture à l'international fait totalement défaut.

Le volume horaire est satisfaisant.

Les effectifs au sein de la spécialité sont relativement stables (18 étudiants en 2008, 17 étudiants en 2009, 21 étudiants en 2012). Néanmoins, les enquêtes réalisées ne permettent pas d'apprécier le taux d'insertion professionnelle.

Le pilotage de la spécialité ne semble pas conduit de manière totalement satisfaisante : il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement ; les modalités de recrutement et d'évaluation ne sont pas mentionnées dans le dossier. Aucune attention ne semble avoir été apportée au suivi des diplômés.

- Points forts :

- Vision transversale de la procédure.
- Equilibre de l'équipe pédagogique entre universitaires et professionnels.

- Points faibles :

- Faible qualité du dossier.
- Initiation à la recherche délaissée.
- Manque d'ouverture à l'international.
- Suivi des diplômés peu renseigné.

- Recommandations pour l'établissement :

A nouveau l'attention portée à l'établissement du dossier n'a pas été suffisante. Il conviendrait particulièrement d'améliorer le suivi de l'insertion professionnelle. Des efforts doivent être accomplis sur plusieurs plans pour rendre le diplôme réellement attractif : repenser la maquette, développer l'initiation à la recherche et l'ouverture à l'international ; l'adossement aux milieux socio-professionnels doit être mieux valorisé (développer les contrats de professionnalisation).



## Etudes pénales et criminelles

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Lille 2

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Etudes pénales et criminelles* entend donner aux étudiants une formation complète en procédure pénale et en droit pénal. L'année se divise en deux semestres. Le semestre 3 est consacré à l'enseignement des principes fondamentaux du droit pénal et de la procédure pénale, le semestre 4 est un semestre d'approfondissement de certaines questions propres à ces matières. Les étudiants doivent en outre s'acquitter d'un stage d'une durée minimale de deux mois qui est sanctionné par un rapport de stage.

- Appréciation :

La spécialité *Etudes pénales et criminelles* a souffert d'un manque de direction pendant un certain temps et traverse une période de transition. La spécialité est tournée vers la préparation aux concours de la profession judiciaire et l'enseignement est adapté à cette fin (note de synthèse, culture générale, débats contradictoires). L'enseignement juridique à proprement parler est assez complet et comporte une ouverture à l'international (espace judiciaire pénal européen). Si la présence de nombreux professionnels en lien avec le monde judiciaire au sein de l'équipe pédagogique garantit une certaine professionnalisation des enseignements, le nombre d'enseignants-chercheurs devrait être revu à la hausse pour que la dimension théorique du diplôme ne soit pas négligée.

Le volume horaire est satisfaisant.

L'adossement à la recherche se traduit par l'organisation de manifestations scientifiques par les étudiants de la spécialité. L'investissement de ces derniers est tout à fait remarquable.

Les échanges internationaux doivent être développés d'autant qu'est ouverte la faculté pour les étudiants de réaliser leur stage à l'étranger.

Les effectifs sont pour l'heure un peu faibles, mais s'expliquent par une reprise en main récente du diplôme. Il faut espérer que cela conduira à favoriser une meilleure insertion professionnelle des étudiants qui pour l'heure, au vu des statistiques fournies, est assez moyenne (pour l'année 2010-2011, sur les sept étudiants ayant répondu à l'enquête seuls deux étudiants se sont insérés dans le monde professionnel).

- Points forts :

- Caractère complet des enseignements.
- Adossement à la recherche bien pensé.
- Accompagnement à la préparation aux concours réfléchi.

- Points faibles :

- Ouverture à l'international trop faible.
- Taux trop moyen d'insertion professionnelle.
- Universitaires pas suffisamment représentés au sein de l'équipe pédagogique.



- Recommandations pour l'établissement :

Le changement de direction qu'a connu récemment le diplôme s'est d'ores et déjà traduit par certains changements. Tant la professionnalisation de l'enseignement que l'adossement à la recherche ont été améliorés. Il faut désormais faire porter les efforts sur l'ouverture à l'international et rééquilibrer l'équipe pédagogique pour que la dimension théorique de l'enseignement ne soit pas négligée.



## Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :*

Université Lille 2

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit notarial* est la première année du diplôme supérieur de notariat. Suivront ensuite deux années où les étudiants seront notaires stagiaires et suivront une formation au centre de formation professionnelle notariale. Les enseignements sont répartis sur deux semestres. Les enseignements ne sont pas précisés. Mais les responsables entendent se conformer à l'arrêté du 28 avril 2008 (formation assez généraliste). Un stage d'un mois est imposé aux étudiants, mais il ne donne pas lieu à la validation de crédits.

- Appréciation :

Les compétences attendues à l'issue de la formation sont en parfaite adéquation avec la profession de notaire : prodiguer des conseils et rédiger des actes. C'est une formation professionnalisante. La présence de professionnels du notariat dans l'équipe pédagogique favorise cette dimension. Il en va de même de la volonté d'étudier les questions juridiques dans une perspective plus concrète que théorique. L'adossement aux milieux socioprofessionnels est conforté par les liens étroits noués avec le centre de formation professionnelle notariale de Lille.

L'offre d'enseignement n'est malheureusement pas détaillée. Néanmoins il est fait état d'enseignements qui viennent s'ajouter à ceux imposés par l'arrêté du 28 avril 2008. Ces enseignements sont adaptés à la profession notariale (droit des biens, publicité foncière, sûretés, comptabilité), et assurent une ouverture à l'international indispensable dans le contexte actuel (droit international privé).

L'équipe pédagogique est assez resserrée. Elle mériterait peut-être d'être élargie.

La spécialité est rattachée au laboratoire « droits et perspective du droit ». L'initiation à la recherche est peu développée, ce qui néanmoins se justifie au regard du particularisme de la spécialité.

Les effectifs sont stables (20 à 25 étudiants) et diversifiés (près de la moitié des étudiants provient d'autres universités) ; les résultats sont élevés. Une attention toute particulière est portée au taux d'insertion professionnelle qui est, pour l'heure, très satisfaisant (près de 100 %).

- Points forts :

- Le choix des enseignements.
- Liens étroits noués avec la profession notariale.
- Attractivité importante du diplôme.
- Insertion professionnelle très satisfaisant.

- Points faibles :

- Equipe pédagogique un peu trop resserrée.
- Imprécision du dossier.

- Recommandations pour l'établissement :

L'attractivité du diplôme étant avérée, il convient d'être particulièrement attentif aux capacités d'absorption de la profession. L'équipe gagnerait à être élargie.



# Observations de l'établissement



**Université Lille 2**  
**Droit et Santé**

**Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES**

**MASTER**  
**Mention Droit Privé**

Le pilotage du master droit privé (pilotage de la mention et de la plupart des parcours) a été récemment renouvelé en raison du décès tragique de son directeur et du départ en retraite de plusieurs responsables de parcours.  
Cela explique que la nouvelle équipe s'est concentrée sur l'avenir en restructurant la maquette.

A Lille, le 26 mars 2014

**Le Président**  
**de l'Université Lille 2 Droit et Santé**

  
**Pr. Xavier VANDENDRIESSCHE**